

AVIS AU PUBLIC – URBANISME

Concerne : Lotissement de terrains situés dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal, en sa séance du 2 juin 2025, a approuvé la demande de lotissement présentée le 11 avril 2025 par la société YouBuild Immobilier S.A. de Luxembourg relative au lotissement d'une propriété inscrite au cadastre de la commune Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 440/5334 et 440/5367 et d'une assiette de terrain faisant actuellement partie du domaine public en cinq lots, en vue de l'affectation à l'habitation et à la construction de la nouvelle parcelle 440/LOT1, de la nouvelle parcelle formée par les numéros 440/LOT2, 440/LOT3 et 440/LOT5, ainsi que l'intégration au domaine public de la nouvelle parcelle 440/LOT 4 par cession gratuite à la commune de Mersch.

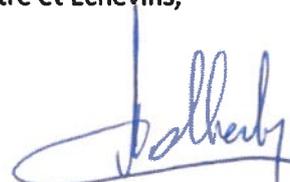
Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé à l'inspection des intéressés pendant dix (10) jours, à savoir du 10 juillet au 21 juillet 2025 inclus, dans les bureaux du service technique communal dans l'annexe du château (mairie) de Mersch.

Mersch, le 10 juillet 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire



le Bourgmestre